



Modalités pour la désignation des Champions de Groupe ou des Equipes à reléguer en cas d'égalité de points

ACTIFS - 2^{ème} à 5^{ème} ligue - SAISON 2011-2012

En cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes à l'intérieur des groupes, il sera procédé, pour déterminer le champion de groupe - les équipes promues ou reléguées, de la façon suivante :

- a) le meilleur coefficient (points/nombre de match)
- b) le classement Fair-Play
- c) la meilleure différence entre les buts marqués et les buts reçus
- d) le plus grand nombre de buts marqués,

Si les prescriptions mentionnées ci-dessus ne suffisent pas à désigner le champion de groupe ou l'(les) équipe(s) à promouvoir ou à reléguer, c'est le tirage au sort qui décidera en dernier ressort.

Si des cas imprévisibles se présentent, le comité de la L.A. pour la 2^{ème} ligue Interrégionale et les comités régionaux - de la 2^{ème} à la 5^{ème} ligue régionale - décideront définitivement, selon art. 21 - al. 3 du Règlement de Jeu de l'ASF.

Les modalités ci-dessus sont conformes à l'Art. 7 du Règlement de Jeu de l'ASF .

D'autre part, les promotions de 2^{ème} ligue régionale en 2^{ème} ligue interrégionale, comme de 3^{ème} ligue en 2^{ème} ligue sont soumises à l'obligation de formation dans le football des juniors. S'en référer sur ce point aux règlements et modalités spécifiques ASF et ACVF.

2^{EME} LIGUE INTERREGIONALE

Modalités de promotion et relégation - Saison 2011-2012

1. Généralités

Conformément à la décision du Conseil de l'Association de l'ASF du 19.02.1999 et à celle de la conférence des présidents du 29.04.2000, la nouvelle structure des classes de jeu est introduite dès le 1^{er} juillet 2000

2. 2^{ème} ligue interrégionale dès le 01.07.2010

Cette classe de jeu comprend 84 équipes, soit 6 groupes de 14 équipes sur le plan national réparties selon des critères de communications et de géographie. Notre Association a 10 équipes pour la saison 2011-2012, soit 7 équipes dans le groupe 1 et 3 équipes dans le groupe 2. Le Comité de la Ligue Amateur organise et surveille le championnat de la 2^{ème} ligue interrégionale. Il en prépare également les modalités.

3. Promotions 2^{ème} ligue interrégionale / 1^{ère} ligue

Le premier classé de chacun des 6 groupes de 2^{ème} ligue interrégionale sera promu en 1^{ère} ligue soit au total **6 équipes**, sans finale de promotion.

4. Relégation 2^{ème} ligue interrégionale / 2^{ème} ligue régionale 18 équipes seront reléguées de 2^{ème} ligue interrégionale en 2^{ème} ligue régionale. Ces 18 équipes seront désignées comme suit :

- 18 équipes au total seront reléguées automatiquement soit les 3 dernières de chacun des 6 groupes
- « Pour l'A.C.V.F., il peut y avoir entre **0 et 6 équipes** reléguées au maximum depuis la 2^{ème} ligue interrégionale. »
- Au cas où une équipe vaudoise de SFL inscrirait une équipe de M-21, une équipe supplémentaire serait reléguée de 2^{ème} ligue en 3^{ème} ligue régionale.

Pour le championnat 2011-2012 l'A.C.V.F. disposera, de 2 groupes de 13 équipes en 2^{ème} ligue régionale, soit au total 26 équipes.

2^{ème} LIGUE REGIONALE

Modalités de promotion et relégation - SAISON 2011-2012

A la fin de la SAISON 2011-2012 les vainqueurs des matches de promotion, aller-retour, entre les 2 premiers de chaque groupe seront promu automatiquement en 2^{ème} ligue interrégionale. En cas d'égalité au terme du match retour, il sera procédé à une prolongation de 2 x 15 minutes. Si l'égalité persiste, il sera procédé aux séries de tirs au but (penalties) pour déterminer le vainqueur.

Les 2 champions de groupe choisissent s'ils reçoivent à l'aller ou au retour. Le jour (samedi ou dimanche) et l'heure.

En cas d'égalité de points de deux ou plusieurs équipes l'article 7 du R.J. de l'ASF est déterminant pour l'établissement du classement.

Si un des 2 promus renonce à la promotion en 2^{ème} ligue interrégionale il doit en informer, par écrit et par lettre signée, le secrétariat de la Ligue Amateur, case postale, 3000 Berne 15, avec copie à la région, dans les 3 jours qui suivent le dernier match de promotion. En accord avec l'Association régionale cette équipe sera remplacée par l'équipe perdante du match de promotion. En cas de refus de cette dernière, l'ACVF désignera dans les équipes viennent ensuite le promu.

Relégation

En cas d'égalité de points de deux équipes ou plus l'article 7 du RJ de l'ASF est déterminant.

Le tableau ci-dessous donne toutes les possibilités de relégation depuis la 2^{ème} ligue interrégionale avec les conséquences directes sur les relégations en 2^{ème} ligue régionale – promotions et relégations en 3^{ème} ligue régionale

2ème ligue régionale		①		②			
Etat de départ	26	26	26	26	26	26	26
+ Relégué(s) de 2ème l. interrégionale	0	1	2	3	4	5	6
Etat intermédiaire	26	27	28	29	30	31	32
-Promu en 2ème l. interrégionales	2	2	2	2	2	2	2
Etat intermédiaire	24	25	26	27	28	29	30
-Relégués en 3ème ligue régionale	2 (2)	3	4	5*	6	7	8
Etat intermédiaire	22	22	22	22	22	22	22
+Promus de 3ème ligue régionale*	4	4	4	4	4	4	4
Etat final	26	26	26	26	26	26	26

* Le 5^{ème} ou 7^{ème} relégué serait désigné à l'issue d'un match de barrage sur terrain neutre dont le lieu et la date seraient désignés par l'ACVF.

- ① Relégation 2^{ème} ligue inter 0= 1^{er} et 2^{ème} meilleur 2^{ème} de 3^{ème} ligue contre les deux 12^{ème} de 2^{ème} ligue
- ② Relégation 2^{ème} ligue inter 1= barrage (aller-retour) entre les deux 12^{ème} de 2^{ème} ligue pour désigner le 3^{ème} relégué.

1. *Dans tous les cas de figures, les 4 champions de groupe de la 3^{ème} ligue régionale sont promus d'office au terme de la SAISON 2011-2012.(Pour autant qu'ils remplissent les conditions équipes juniors selon les règlements spécifiques)
2. C'est d'abord le quotient de la division des points par le nombre de matches joués qui prime.
3. En cas d'égalité c'est l'art. 7 du R.J. de l'ASF qui sera appliqué.
4. Au cas où une équipe vaudoise de SFL inscrirait une équipe de M-21, une équipe supplémentaire serait reléguée en 3^{ème} ligue régionale.

3^{ème} LIGUE

Promotion en 2^{ème} ligue - SAISON 2011-2012

Tous les champions de groupe (4 équipes) sont promus en 2^{ème} ligue régionale au terme de la SAISON 2011-2012.

Pour les éventuels promus et relégués supplémentaires, veuillez vous référer au tableau ci-dessous :

3 ^{ème} ligue régionale							
+ Relégué(s) de 2 ^{ème} l. interrégionale	0	1	2	3	4	5	6
Etat de départ	48	48	48	48	48	48	48
+ Relégués de 2 ^{ème} l. régionale	2	3	4	5	6	7	8
Etat intermédiaire	50	51	52	53	54	55	56
-Relégués en 4^{ème} ligue régionale	6	7	8	9	10	11	12
Etat intermédiaire	44	44	44	44	44	44	44
- Promus de 3^{ème} ligue en 2^{ème} ligue régionale	4	4	4	4	4	4	4
Etat intermédiaire	40	40	40	40	40	40	40
+ Promus de 4 ^{ème} en 3 ^{ème} ligue régionale	8	8	8	8	8	8	8
Etat final	48	48	48	48	48	48	48

Tous les champions de groupe de 3^{ème} ligue sont promus.

Au cas où une équipe vaudoise de SFL inscrirait une équipe de M-21 en 2^{ème} ligue régionale, une équipe supplémentaire de 3^{ème} ligue serait reléguée en 4^{ème} ligue régionale.

4^{ème} LIGUE

Promotion en 3^{ème} ligue - SAISON 2011-2012

Le premier (8) de chaque groupe de 4^{ème} ligue est promu automatiquement en 3^{ème} ligue régionale.

Relégation en 5^{ème} ligue

Pour le nombre d'équipes reléguées de 4^{ème} en 5^{ème} ligue, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

Au cas où une équipe vaudoise de SFL inscrirait une équipe de M-21 en 2^{ème} ligue régionale, une équipe supplémentaire serait reléguée en 5^{ème} ligue régionale.

Veuillez vous référer au tableau ci-dessous :

4 ^{ème} ligue régionale							
+ Relégué(s) de 2 ^{ème} l. inter. en 2 ^{ème} l. régionale	0	1	2	3	4	5	6
Etat de départ	88	88	88	88	88	88	88
+ Relégués de 3 ^{ème} ligue régionale	6	7	8	9	10	11	12
Etat intermédiaire	94	95	96	97	98	99	100
-Relégués en 5^{ème} ligue régionale	8	8	8	8	8	9	10
Etat intermédiaire	86	87	88	89	90	90	90
- Promus de 4^{ème} ligue en 3^{ème} ligue régionale	8	8	8	8	8	8	8
Etat intermédiaire	78	79	80	81	82	82	82
+ Promus de 5 ^{ème} en 4 ^{ème} ligue régionale	10	9	8	7	6	6	6
Etat final	88	88	88	88	88	88	88

5^{ème} LIGUE

Promotion en 4^{ème} ligue - Saison 2011-2012

Au minimum 6 champions de groupe de 5^{ème} ligue sont promus en 4^{ème} ligue régionale. (voir tableau précédent)

Titre de CHAMPIONS VAUDOIS

2^{ème} ligue régionale :

Le titre de champion vaudois sera décerné à l'équipe qui aura obtenu le meilleur résultat à la fin de la saison régulière

3^{ème} – 4^{ème} et 5^{ème} :

Il n'y a plus de finale pour désigner le titre de champion vaudois.

Critères pour attribuer le titre : l'équipe ayant obtenu le plus grand quotient de la division du nombre de points par le nombre de matches joués.

En cas d'égalité, ce sont les critères spécifiés à la première page ci-dessus qui seront appliqués.

COMITE CENTRAL de l'ACVF

**Le Président central
D. Blanc**

**Commission des compétitions
M. Dumusc**

Le Mont-sur-Lausanne, le 31 août 2011/MDU